

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 22 MARS 2010**

Le Conseil Municipal de Chambly s'est réuni en séance ordinaire le lundi 22 mars 2010 à la Mairie, Espace François Mitterrand, sous la présidence de Monsieur Michel FRANÇAIX, Député de l'Oise, Maire.

Présents :

Michel FRANÇAIX, Marie-France SERRA, David LAZARUS, Pascal BOIS, Danièle BLAS, Patrice GOUIN, Jean-Louis MENNE, Roger GRABLI, Marie-Madeleine BIGOT, René DISTINGUIN, Louis PASQUIER, Gérard PAVOT, Françoise GALLOU, Gérard KLEIN, Sylviane LEROUGE, Daniel BESSE, Agnès LECOMTE, Marc VIRION, Dominique SUTTER, Sylvie QUENETTE, Gilles VIGNE, Chrystelle BERTRAND, Doriane FRAYER, Clotilde BILLOIR.

Ont délégué leur droit de vote :

- ✓ Claudine SAINT-GAUDENS, représentée par Danièle BLAS
- ✓ Micheline KOVAR, représentée par Michel FRANÇAIX
- ✓ Rafaël DA SILVA, représenté par Jean-Louis MENNE
- ✓ Magaly MARTIN, représentée par Doriane FRAYER
- ✓ Kenza MOTAÏB, représentée par Marie-France SERRA

Absent :

Néant

Assistaient en outre à la séance :

Damien DEVOS, Trésorier de Chambly
Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services
Stéphane GODARD, Rédacteur

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 h.00.

Il procède à l'appel nominal des présents et constate que le quorum est atteint (24 présents, et 5 pouvoirs soit 29 votants).

Madame Chrystelle BERTRAND est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 8 février 2010 est adopté à l'unanimité (soit 29 voix pour).

Monsieur le Maire propose que soient ajoutés à l'ordre du jour le point suivant : Création de 2 courts de tennis extérieurs– Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise

Aucune objection n'étant émise, ce point sera soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DEVOS de sa présence.

*

Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales

N° SG-DM-2010-01 Renouvellement du contrat d'abonnement avec CDC Numérique OFFRE SERVICE PUBLIC LOCAL 72 AVENUE PIERRE MENDES France 75914 PARIS CEDEX 13. Mise à disposition du Service – Public Local pour le site www-ville-chambly.fr pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010. Le coût total est 365,98 € TTC.

N° SG-DM-2010-02 portant passation d'un contrat de séjour de ski avec l'association Temps Libre du Pays Haut 13 RUE DU CHATEAU 55230 ARRANCY/CRUSNES. Le coût total de cette prestation est de 5 740,50 € TTC.

N° SG-DM-2010-03 portant passation d'un contrat d'engagement pour la représentation d'un spectacle avec la Cie Les Héliades 4 RUE DU PUIITS 28480 HAPPONVILLIERS. Le coût de cette prestation est de 1 450,00 € et frais de déplacement (0.50 €/km) pour un montant de 125 €.

N° SG-DM-2010-04 portant passation d'un contrat pour une étude phytosanitaire sur plusieurs arbres situé à Chambly sur le site de la Zac de la porte sud de l'Oise
➤ de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société EQUILIBRE, domiciliée 30 rue Charles Ferdinand Dreyfus – 91640 Fontenay les Briis, pour un montant de 3.576,04 € TTC.

N° SG-DM-2010-05 portant passation d'un marché en vue de la réalisation de prestations de géomètre dans le cadre de la réalisation des travaux de voiries et réseaux divers primaires de la Zac de la porte sud de l'Oise
➤ de signer le contrat relatif à la prestation sus désignée avec la société CAILLEUX FOCHE, domiciliée 42 rue M. Berthelot BP 74 93701 Drancy Cedex, pour un montant de 20.332,00 € TTC.

N° SG-DM-2010-06 portant passation d'un contrat avec LA POSTE 20 RUE JULES LEFEBVRE 80075 AMIENS CEDEX 1. Le coût de cette prestation est de 443.99 € TTC.

N° SG-DM-2010-07 Reconduction du contrat de maintenance des logiciels gamme Millésime avec statuts avec la société JVS-MAIRISTEM 7 espace Raymond Aron 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE. Le coût de cette prestation est de 2 247,62 € TTC.

N° SG-DM-2010-08 Reconduction du contrat de maintenance des logiciels gamme Millésime sans option avec la société JVS-MAIRISTEM 7 espace Raymond Aron 51520 SAINT MARTIN SUR LE PRE. Le coût de cette prestation est de 4 532.81 € TTC.

N° SG-DM-2010-09 portant passation d'une convention avec la Ferme Bus' Onnière 21 RUE SAINT BRICE 37260 PONT DE RUAN au multi accueil. Le coût total de cette prestation est de 550 € TTC.

N° SG-DM-2010-10 portant passation d'un contrat de mission avec la SARL YVES LECOINTRE 8 RUE DU GENERAL LECLERC 60260 LAMORLAYE. Le coût total de cette prestation est de 490.00 € HT.

N° SG-DM-2010-11 portant passation de contrats pour un concert avec le groupe MUSICA NOSTRA. MONSIEUR JAN LINHART (400 euros) 8 RUE DE L'ORME MORT 77810 THOMERY et MONSIEUR JULIEN TORZEC (100 euros) 99 RUE GRANDE 77300 FONTAINEBLEAU et MONSIEUR DOMINIQUE MUZEAU (150 euros) 78 ALLEE DE LA FERME DU CHATEAU 77000 VAUX LE PENIL et MONSIEUR RENE MIRAT (150 euros) 15 RUE DES 3 MAILLETS 77300 FONTAINEBLEAU. Le coût total de cette prestation est de 800,00 €.

N° SG-DM-2010-12 ANNULEE

N° SG-DM-2010-13 ANNULEE

N° SG-DM-2010-14 ANNULEE

N° SG-DM-2010-15 Avenant à la convention d'assistance en matière de conseil financier et fiscal

avec STRATORIAL FINANCES 58 COURS BECQUART CASTELBON BP 346 38509 VOIRON CEDEX

L'avenant portant sur la prolongation de la convention pour une durée d'un an (du 01/01/2010 au 31/12/2010) et sur le montant des prestations qui seront facturées sur une base de 935.00 € HT par jour (8 heures) et 836.00 € HT par réunion sur site.

N° SG-DM-2010-16 portant passation d'une convention au Multi Accueil. avec le C.L.E.C. 29, rue André Caron 60230 CHAMBLY. Le coût de cette prestation est de 504.90 € TTC.

N° SG-DM-2010-17 portant renouvellement du contrat d'assistance téléphonique, de maintenance matériel et suivi logiciel Protecsys avec la société HOROQUARTZ ZI ROUTE DE NIORT - BP 251 85205 FONTENAY LE COMTE CEDEX. Le coût total de cette prestation est de 3 756,21 € TTC.

N° SG-DM-2010-18 portant passation d'un contrat de location pour une exposition à la bibliothèque avec les EDITIONS SEPIA 6 AVENUE DU GOUVERNEUR GENERAL BINGER 94100 SAINT MAUR. Le coût total de cette prestation est de : 655.00 € TTC.

N° SG-DM-2010-19 avenant n°001 au contrat d'assistance et de maintenance n° 01.11.2009 du logiciel ATAL II avec la société ADUCTIS 1 Burospace 91571 BIEVRES CEDEX. Le coût total de ces prestations est de 306.69 € HT.

RAPPORT N°1 : Compte de gestion de la commune – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Les résultats du compte de gestion 2009 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2009 du budget principal de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le compte de gestion 2009 de la commune.

RAPPORT N° 2 : Compte de gestion du service de l'assainissement – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Les résultats du compte de gestion 2009 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2009 du budget annexe du service de l'assainissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le compte de gestion 2009 du service de l'assainissement.

RAPPORT N° 3 : Compte de gestion du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Les résultats du compte de gestion 2009 du receveur municipal correspondent à ceux du compte administratif 2009 du budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ APPROUVE le compte de gestion 2009 du service de l'assainissement.

Désignation d'un président de séance pour l'examen des comptes administratifs

Rapporteur : Michel FRANÇAIX

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, le vote se déroulera sans sa présence. Il propose au conseil municipal de nommer président de séance pour l'examen de ces points, Monsieur David LAZARUS, Maire Adjoint délégué aux finances de la commune et quitte l'assemblée.

Les votes suivants se feront sur 28 voix

RAPPORT N° 4 : Compte administratif de la commune – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ ADOPTE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2009 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	11 417 223,03	10 108 634,99	- 1 308 588,04		17 953,00	1 178 122,00	902 344,00	- 1 566 413,04
FONCTIONNEMENT	8 632 967,03	10 907 986,32	2 275 019,29		2 590 789,00			4 865 808,29
TOTAL CUMULE	20 050 190,06	21 016 621,31	966 431,25		2 608 742,00	1 178 122,00	902 344,00	3 299 395,25

RAPPORT N° 5 : Compte administratif du service de l'assainissement – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ ADOPTE le compte administratif du service de l'assainissement pour l'exercice 2009 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	61 730,53	93 701,02	31 970,49		265 386,00	65 293,00		232 063,49
FONCTIONNEMENT	192 131,81	275 596,65	83 464,84		151 967,00			235 481,84
TOTAL CUMULE	253 862,34	369 297,67	115 435,33		417 353,00	65 293,00		467 495,33

RAPPORT N° 6 : Compte administratif du budget de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (28 voix pour) :

- ❖ ADOPTE le compte administratif de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise pour l'exercice 2009 dont le résultat brut de clôture s'établit comme suit :

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	SOLDE	RESULTAT REPORTE N-1		R A R		RESULTAT DE CLOTURE
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	
INVESTISSEMENT	4 892 890,74	3 910 063,91	- 982 826,83		1 004 945,00			22 118,17
FONCTIONNEMENT	4 892 890,74	4 892 890,74	0					0
TOTAL CUMULE	9 785 781,48	8 802 954,65	- 982 826,83		1 004 945,00			22 118,17

Monsieur le Maire revient présider la séance : les votes suivants se feront sur 29 voix.

RAPPORT N° 7 : Affectation du résultat- Budget principal de la commune- Exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ AFFECTE le résultat de fonctionnement de la manière suivante :
 - 2 200 000,00 € au c/ 1068 « EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES »
 - 2 665 808,00 € au c/ 002 « Excédent de fonctionnement reporté »

RAPPORT N°8 : Budget primitif de la commune – exercice 2010 :

Rapporteur : David LAZARUS

A. Vote du budget

Monsieur l'Adjoint au Maire explique que le budget proposé pour l'année demeure ambitieux en matière d'investissement, et cela sans que la commune ait besoin d'avoir recours à l'emprunt.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ ADOPTE le budget de la commune pour l'exercice 2010 qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2010	13 117 992,00	10 452 184,00
REPORTS 2009		2 665 808,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 117 992,00	13 117 992,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2010	13 169 466,00	14 735 879,00
RESTES A REALISER 2009	1 178 122,00	902 344,00
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2009	1 290 635,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	15 638 223,00	15 638 223,00
TOTAL BUDGET	28 756 215,00	28 756 215,00

B. Vote des trois taxes communales

David LAZARUS annonce que les taux proposés restent stables sauf la taxe sur le foncier bâti (+1%) car la municipalité se refuse à faire subir entièrement aux contribuables les effets de la crise et du désengagement de l'Etat sur le budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ FIXE les taux des trois taxes communales de la manière suivantes :

2010	
Taxe d'habitation	18,34 %
Taxe foncier bâti	40,38 %
Taxe foncier non bâti	61,18 %

C. Subventions aux associations

Monsieur le Maire souligne l'importance des subventions accordées par la municipalité de Chambly aux associations, notamment par rapport à ce qui est pratiqué dans l'ensemble du département. Il prend l'exemple de la subvention octroyée à l'école de Musique qui permet à l'association de ne pas proposer à ses adhérents des cotisations trop élevées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour):

- ❖ VOTE les subventions aux associations telles que ci-dessous

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Montant de la subvention 2010
A.C.P.G.	100,00€
A.N.A.C.S	100,00€
A.C.T.P.	100,00€
A.N.A.C.R.	100,00€
A.N.C.A.C.	100,00€
Anciens marins et marins anciens combattants (AMMAC)	200,00€
ARAC	100,00€
ARCHERS	500,00€
AUMONERIE (les amis de l')	300,00€
BILLARD CLUB	250,00€
C.L.E.C.	87 500,00€
CHAMBLY PETANQUE LE COCHONNET	500,00€
CHAMBLY BAD	11 000,00€
CHAMBLY PARENTS D'ELEVES	230,00€
COLOMBOPHILE	77,00€
COMITE DE JUMELAGE	1 525,00€
COMITE DU BOIS HOURDY	13 000,00€
COMITE France PALESTINE	1 200,00€
COOPERATIVE ECOLE CAMUS	485,00€
COOPERATIVE ECOLE CONTI	525,00€

COOPERATIVE ECOLE DECLEMY	470,00€
COOPERATIVE ECOLE LAHILLE	660,00€
COOPERATIVE ECOLE SALENGRO	470,00€
COOPERATIVE ECOLE TRIOLET	290,00€
DIAPASON	3 000,00€
DOM/TOM	1 400,00€
ECOLE DE MUSIQUE	104 000,00€
ENTENTE BASKET CHAMBLY PERSAN	2 700,00€
L'ENVOL	100,00€
F.C. CHAMBLY	50 000,00€
F.N.D.I.R.P.	100,00€
HAND BALL	40 000,00€
HARMONIE	5 000,00€
J.O.C.	300,00€
LES HIRONDELLES	900,00€
LA PALETTE	300,00€
LES JARDINS DE VALENCIENNES	100,00€
LES JARDINS FAMILIAUX	41 600,00€
SYNDICAT D'INITIATIVE	3 850,00€
U.N.C. (Union Nationale des Combattants)	168,00€
VELO CLUB	1 400,00€
TOTAL	374 700,00€

RAPPORT N°9 : Affectation des résultats du service de l'assainissement – exercice 2009:

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour):

- ❖ AFFECTE les résultats 2009 du budget de l'assainissement de la manière suivante :

Compte 1068 –« EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE » : 0 €

Compte 002 -« EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE » : 235 431,00 €

RAPPORT N°10 : Budget primitif du service de l'assainissement – exercice 2010

Rapporteur : David LAZARUS

A. Vote du budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ ADOPTE le budget assainissement pour l'année 2010 qui s'équilibre la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2010	477 759,00	242 328,00
REPORTS 2009		235 431,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	477 759,00	477 759,00
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2010	532 922,00	300 859,00
RESTES A REALISER 2009	65 293,00	
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2009		297 356,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	598 215,00	598 215,00
TOTAL BUDGET	1 075 974,00	1 075 974,00

1. Vote du taux de la taxe communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ FIXE le taux de la taxe communale d'assainissement à 0,75 € par m³.

RAPPORT N°11 : Budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise – exercice 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ ADOPTE le budget annexe de la ZAC de la Porte Sud de l'Oise qui s'équilibre de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2010	6 055 227,00	6 055 227,00
REPORTS 2009		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 055 227,00	6 055 227,00

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTÉ AU TITRE DU BUDGET 2010	5 016 153,00	4 994 035,00
RESTES A REALISER 2009		
SOLDE D'EXECUTION REPORTÉ 2009		22 118,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	5 016 153,00	5 016 153,00
TOTAL BUDGET	11 071 380,00	11 071 380,00

Monsieur le Maire et Monsieur LAZARUS remercient Monsieur DEVOS de sa présence aujourd'hui et de sa collaboration tout au long de l'année.

RAPPORT N°12 : Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'eau potable

Rapporteur : Daniel BESSE

Conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et le décret 95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics, Monsieur le Conseiller Municipal délégué présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel relatif à la gestion du service public de l'eau potable.

Il rappelle que c'est le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau du Thelle qui détient la compétence relative à la gestion et à la distribution de l'eau potable.

Le conseil municipal, après avoir débattu,

- ❖ PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable pour l'exercice 2008.

RAPPORT N°13 : Règlement intérieur des salles de sports

Rapporteur : Pascal BOIS

La Ville de Chambly met à disposition des associations sportives et groupes scolaires, ses installations strictement réservées à la pratique du sport. Le respect des installations et du matériel nécessite le rappel de quelques règles élémentaires de discipline, d'hygiène et de sécurité. Il convient de rédiger un règlement intérieur pour la bonne utilisation de celles-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ ADOPTE le règlements intérieur des salles de sports:
DIT qu'ils seront applicables à compter du 1^{er} avril 2010.

RAPPORT N°14 : Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe

Rapporteur : David LAZARUS

Afin de tenir compte des besoins des services et suite à une réussite à un examen professionnel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) :

- ❖ CREE un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2010.

INFORMATION AU CONSEIL : liste des marchés passés en 2009

Rapporteur : David LAZARUS

Conformément à l'arrêté d'application du 26 décembre 2007 de l'article, 133 du code des marchés publics, issu du décret 2006-975 du 1^{er} août 2006, le conseil municipal a pris connaissance de l'ensemble des marchés d'un montant supérieur à 20.000,00 € HT effectués lors de l'exercice 2009.

RAPPORT N°15 : Quartier « La Croix où l'on Prêche » - Cession des espaces publics

Rapporteur : Patrice GOUIN

Par délibération en date du 25 septembre 2009, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la cession à la commune des espaces publics relatifs (voirie et espaces verts) au programme locatif réalisé par Oise Habitat dans le nouveau quartier de « La Croix où l'on Prêche » cadastrés AI numéro 318.

Il convient également de délibérer sur la cession à la commune des espaces publics (voirie et espaces verts) desservant le lotissement concomitamment créé par Oise Habitat dans ce même quartier cadastrés AI numéro 297.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) ;

- ❖ APPROUVE la cession à la commune de la parcelle AI 297 ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches en vue de cette cession et à signer les actes correspondants.

RAPPORT N°16 : Institution du droit de préemption urbain – Définition du périmètre d'application du D.P.U

Rapporteur : Patrice GOUIN

La commune a instauré un droit de préemption urbain sur son territoire.
Le champ d'application du D.P.U. et son périmètre ont été définis par la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 13/11/96 (zones U et NA du P.O.S.).
En 2006, le P.O.S. a été transformé en PLU ce qui a eu entre autres pour conséquences de modifier la dénomination des zones soumises au droit de préemption urbain (zones U et AU) et de les étendre.
Lors de la dernière procédure de modification du PLU approuvé le 25/09/09, le plan de délimitation des zones de D.P.U. a été mis en cohérence avec les documents d'urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) ;

- ❖ INSTITUT le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du PLU selon le plan présenté et correspondant aux nouvelles dispositions du PLU ;
- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint chargé de l'Urbanisme à exercer le droit de préemption au nom de la commune.

RAPPORT N° 17 : Aménagement de sécurité routière – Convention avec le Conseil Général de l'Oise

Rapporteur : René DISTINGUIN

La commune projette de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité routière en agglomération.

Les travaux sont réalisés sur routes départementales :

- Sur la R.D. n° 49, route de Neuilly-en-Thelle en entrée d'agglomération.
- Sur la R.D. n° 105, face à l'école Albert Camus.

Leur réalisation nécessite de passer une convention avec le département de l'Oise, gestionnaire du domaine public concerné.

La convention définit les caractéristiques des aménagements, leurs conditions de réalisation, les responsabilités et les dispositions financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité (29 voix pour) ;

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

RAPPORT N° 18 : Création de 2 courts de tennis extérieurs– Demande de subvention au Conseil Général de l'Oise

Rapporteur : Pascal BOIS

Dans le cadre de sa politique sportive, la municipalité souhaite créer deux courts de tennis extérieurs adjacents aux courts couverts situés rue Raymond Joly.

Compte-tenu de la configuration des lieux, il est également nécessaire de déplacer, ce qui permettra de le rénover, le plateau d'évolution situé à côté du gymnase Raymond Joly. Il est aussi envisagé la réfection du sol des 2 courts couverts ainsi que du half court situé à l'extérieur.

Les dépenses de ces travaux prévues sont estimées à 232.211,00 € HT (277.724.36 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité (29 voix pour) ;

- ❖ AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de l'Oise au taux maximum.

Monsieur VIRION exprime son désaccord sur le suivi de ce dossier et souhaite qu'une plus large concertation soit menée. Monsieur BOIS en prend note mais rappelle que Monsieur VIRION avait été invité à une réunion de travail. En tout état de cause, Monsieur le Maire et Monsieur BOIS confirment que le projet n'est pas figé mais qu'il fallait partir d'une hypothèse pour pouvoir déposer un dossier au Conseil Général le plus rapidement possible.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Guy Delaporte, décédé le 10 mars 2010, ancien maire adjoint particulièrement actif, instigateur notamment de la Maison de la Solidarité et de la mise en place de la commission Logement.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque les nombreuses manifestations qui auront lieu au cours des prochains jours : Tréteaux de France le 26 mars, Portes Ouvertes à l'association Trait d'Union le 27 mars etc.

L'ordre du jour étant épuisé, plus de question n'étant posée, la séance est levée à 22h. 00.

Fait le 26 mars 2010.

Le Député Maire,

Michel FRANÇAIX
